



**PROCÈS-VERBAL N° 08
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHÉLEMY
DU 02 OCTOBRE 2023**

Ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal n° 07 du 26 juin 2023
4. Communications du bureau
5. Communications municipales
6. Préavis municipal n° 02/2023 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2024
 - a. Rapport de la commission de gestion et des finances
 - b. Discussion
 - c. Décision
7. Réponse au postulat concernant le projet de porcherie
8. Propositions individuelles
9. Divers

A 20h00, M. Alain Favre, Président du Conseil communal, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et informe que cette dernière est enregistrée. La parole est ensuite donnée à la secrétaire afin de procéder à l'appel.

1) Appel

Sont excusés : Mmes Tania Dévaud, Ruth Domenjoz, Adrienne Favre, Céline Savary,
Martine Schmied et M. Serge Martin
Est absent : M. Steve Paquier
Sont présents : 28 conseillères et conseillers.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2) Adoption de l'ordre du jour

Accepté sans modification à l'unanimité.

3) Adoption du procès-verbal n° 07 du 26 juin 2023

Accepté sans modification à l'unanimité.

4) Communications du bureau

Le Président informe que le bureau est à la recherche de scrutateurs pour les élections du 22 octobre prochain, il prie les personnes intéressées de bien vouloir s'annoncer en fin de séance.

Il rappelle également que chaque membre a reçu le règlement du Conseil communal et qu'il est important de s'y référer, notamment lorsque les personnes sont nommées dans des commissions.

5) Communications municipales

Mme Vilma Pirrello, Syndique, prend la parole en premier :

Personnel administratif – nouvelle équipe :

A la suite du départ à la retraite de Mme Anita Dévaud, qui était un pilier incontesté de l'administration, il y a eu plusieurs changements et une période de transition s'en est suivie. Cette tendance aux changements est un phénomène observé dans plusieurs communes selon M. le Préfet. La Municipalité regrette que les relations professionnelles avec notre boursière, Mme Depping, se soient achevées de cette manière, mais il y a eu trop de divergences et aucun terrain d'entente n'a pu être trouvé. Elle tient toutefois à la remercier pour sa précieuse collaboration durant toutes ses nombreuses années de service. Elle annonce que son remplaçant a été engagé dès le 1^{er} septembre 2023, il s'agit de M. Frédéric Delacrausaz qui sera présenté au Conseil communal lors de la prochaine séance.

Contrôle radars :

Deux radars ont été posés dans les zones 30 des Chemins de la Prile et Sous-le-Château. Il n'y a eu que 2 contrevenants, ce qui est très en-dessous de la norme cantonale. D'autres radars seront prochainement posés dans les zones 30 de la commune.

Mme Pamela Burdet poursuit :

Nomination d'une commission pour l'étude du préavis municipal n° 03/2023 relatif au règlement du personnel communal :

Depuis plus d'une année, des discussions sont en cours afin d'établir un règlement pour tous les employés de la commune. Le personnel a été rencontré afin de créer une marche à suivre et clarifier les points essentiels. Ces derniers ont été passés en revue par la Municipalité et le règlement a été soumis à l'appréciation du DITS qui l'a validé en février 2023. Pour y donner suite, elle demande au bureau du Conseil communal la création d'une commission de 3 membres. Cette dernière sera chargée de l'étude du règlement et de la grille salariale. Elle devra également se prononcer sur le contenu en tenant compte des lois sur les communes, du code des obligations et des diverses lois d'application.

Retour sur l'accueil des nouveaux habitants :

Une réception a été organisée pour les nouveaux habitants des 2 dernières années en présence également de certaines sociétés locales. 55 personnes y ont pris part.

Les Murmures du Talent – édition novembre 2023 :

Elle-même et Chantal Farina, préposée au contrôle des habitants, sont chargées d'éditer le prochain numéro. Etant donné que cette dernière a commencé il y a peu de temps, la prochaine édition prévue en novembre ne sera peut-être pas aussi étoffée que les précédentes. Elle rappelle également que tout article ou photos de la population sont les bienvenus.

M. Jean-Marc Favre :

Élection à la Municipalité – rappel :

Il n'y a actuellement aucun candidat pour sa succession. Il rappelle les échéances en vue de la prochaine élection : dépôt de liste au 30.10.2023, réception du matériel le 14.11.2023 et élection le 26.11.2023.

M. Gino Angelini :

Zone 30 km/h – point de situation :

La Municipalité continue à travailler pour instaurer plus de zones 30, notamment entre l'église et le restaurant thaï, c'est-à-dire le tronçon qui pose problème par rapport aux arrêts de bus des enfants. Il faut toutefois que plusieurs critères soient réunis. Un comptage des véhicules aura donc lieu prochainement.

Il rappelle également que les sondages pour la géothermie ont lieu ces jours. Ils sont effectués durant la nuit et n'occasionnent normalement pas de désagréments importants.

Projet Champ-Cadet – plaquette de présentation :

L'étude de faisabilité concernant la revalorisation de la parcelle 171, dite Champ-Cadet, est désormais terminée. Une plaquette de présentation a été distribuée à diverses sociétés et, en cas d'intérêt, peut être demandée au greffe. M. Eric Favre et son épouse, propriétaires de la parcelle voisine, ont pris contact avec la Municipalité en vue d'une éventuelle association pour pouvoir travailler ensemble sur les changements à apporter aux bâtiments et aux parcelles.

M. Giuseppe Greco :

Location des salles :

À la suite de plusieurs visites d'ingénieurs et de l'ECA, la capacité d'accueil de la grande-salle peut passer de 100 à 200 personnes. Toutefois, la galerie ne pourra plus être utilisée pour des questions de sécurité et les sorties de secours doivent rester libres.

Buvette du foot : pas de changement.

Salle du Conseil communal : capacité de maximum 35 personnes, prix de location CHF 150.-. Location pour des conférences, des expositions ou des cours, mais en aucun cas pour des fêtes. Il n'est pas prévu de louer la cafétéria attenante, mais elle pourra être utilisée pour une collation par les personnes qui louent la salle du Conseil communal.

Carnotzet : capacité de maximum 10 personnes, prix de location CHF 100.-, uniquement pour les habitants du village.

6) Préavis municipal n° 02/2023 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2024

- a) Le rapport de la commission de gestion et des finances est lu par M. Tonino Natale.
- b) Discussion :

M. Vincent Favre souhaite qu'une réflexion soit faite par rapport à la future péréquation financière qui devrait intervenir en 2025. Considérant les futurs investissements à entreprendre (ponts, routes, etc.), il se demande si une adaptation du taux d'imposition à 77 ou 78 ne serait pas judicieuse afin de profiter ensuite de cette future péréquation qui permettrait d'économiser près de CHF 60'000.-. De plus, en augmentant le taux d'imposition, cela permettrait d'assainir quelque peu les finances et, à part demander un effort aux contribuables, il n'y a pas énormément d'autres alternatives pour trouver de l'argent. 2 ou 3 points d'impôts supplémentaires ne désavantageraient pas de manière significative la population.

Mme Vilma Pirrello répond que la situation financière de la commune est effectivement compliquée mais qu'avec les augmentations prévues de l'eau, des taxes déchets et de l'énergie, entre autres, la Municipalité ne veut pas péjorer le budget des familles et préfère garder le statu quo pour l'année à venir. Elle précise qu'un point d'impôt correspond à CHF 23'000.-, il faudrait donc augmenter de 2 ou 3 points pour que cela soit significatif pour les finances de la commune. Concernant la future péréquation, la commune serait bénéficiaire, mais cela reste minime et surtout non garanti. De plus, il risque fortement d'y avoir une augmentation de la facture pour la Police, les communes ayant leur propre police (Polouest, etc.) n'étant plus d'accord de participer « à double ». La situation n'est pas évidente, il y aurait énormément de réfections à entreprendre, centre sportif, place de jeux, routes, mais pour le moment, la capacité financière de la commune ne le permet pas. Elle espère que le projet des halles permettra de dégager des revenus.

M. Alexandre Fitzé demande s'il ne serait pas plus opportun de vendre la parcelle prévue pour les halles afin de dégager un montant qui permettrait de financer les besoins actuels.

Mme Vilma Pirrello répond que cette option a été étudiée mais qu'il s'agit de l'unique parcelle appartenant encore à la commune, la Municipalité souhaite par conséquent la conserver. Un droit de superficie de 90 ans avec des loyers et des impôts qui entreront régulièrement fait plus de sens selon eux.

M. Gino Angelini rajoute que ce projet d'envergure coûterait entre 13 et 14 millions et c'est pour cette raison que des investisseurs sont nécessaires.

M. Benoît Favre pose la question de savoir si la déchetterie ferait partie du projet.

Mme Vilma Pirrello confirme que c'est le cas, mais que si un investisseur ne l'entend pas de cette façon, ils ont déjà eu l'approbation de la commune d'Echallens afin que nous puissions utiliser leurs infrastructures.

Le Président clôt la discussion pour en revenir au point concerné de l'ordre du jour, soit l'arrêté d'imposition.

M. Jean-Pierre Allaz demande la parole et fait part que, selon lui, il faut laisser le taux à 75.

La parole n'est plus demandée.

c) Décision :

Le Président donne lecture des conclusions :

- Vu le préavis municipal n° 02/2023 ;
- Ouï le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Le Conseil communal décide avec :

Oui : 26

Non : 1

Abstention : 1

D'accepter l'arrêté d'imposition 2024 tel que présenté comprenant un taux de 75% sur le revenu et la fortune.

7) Réponse au postulat concernant le projet de porcherie

La réponse au postulat est lue par M. Philippe Loison.
La parole est ensuite donnée aux membres du Conseil.

M. Philippe Petoud souhaite spécifier que le postulat demandait de se pencher sur les avantages et les inconvénients, sur les impacts sur le village et également sur l'organisation d'une séance d'information neutre à la population par rapport à la construction de la porcherie. Ce dernier demandait également si le Conseil communal ou la Municipalité avaient les compétences de mettre sur pied certaines choses à l'intention des habitants.

M. Gino Angelini répond que cela n'est pas de leur ressort et qu'il s'agit de droit privé. La Municipalité a fait ce qu'elle avait à faire par rapport à ses obligations vis-à-vis de ses citoyens.

Mme Vilma Pirrello ajoute que la Municipalité n'avait pas à organiser de séance d'information, la commune n'étant pas initiatrice du projet. Et, concernant les impacts occasionnés par cette construction, c'est au-delà de leurs compétences. Il faudrait faire appel à un bureau d'ingénieurs, ce qui aurait un coût élevé. Elle relève également que c'était un dossier très compliqué à traiter et qu'ils ont essayé d'obtenir un soutien de l'état, mais sans succès.

M. Philippe Petoud va demander aux co-signataires du postulat de le classer.

8) Propositions individuelles

Motion déposée par M. David Favre :

Le Président a reçu une motion de la part de M. David Favre souhaitant la création d'une commission portant sur la viabilité du site sportif. La parole lui est donnée et il nous explique que le but est de voir ce qu'il serait possible de faire pour améliorer le centre sportif. Les terrains de football sont dans un état irréprochable, mais ce n'est pas du tout le cas de l'ensemble des bâtiments qui présentent des fissures et sont dans un état de vétusté. De plus, il y a régulièrement des soucis de doubles locations.

Le Président demande si le Conseil communal souhaite soutenir cette motion en créant une commission et ouvre la discussion.

M. Alexandre Delidais trouve que c'est une bonne idée ; car quand on compare aux villages environnants, il y a effectivement de quoi améliorer nos infrastructures. Sa réflexion porte également sur ce qui pourrait être fait pour dégager de l'argent au niveau des locations, que ce soit le centre sportif ou la grande-salle.

Mme Vilma Pirrello répond que la Municipalité en est pleinement consciente, mais répète que les moyens actuels ne le permettent pas. Elle ajoute que développer le centre sportif pour pouvoir plus le louer entraînerait une augmentation du trafic dans des zones qui ne sont pas prévues pour. Ce serait à la commune de faire tous les investissements au contraire du projet des halles qui est plus approprié géographiquement parlant.

M. Bertrand Favre prend la parole et estime que le club de foot est en partie responsable des fissures à cause des constructions faites lors de leurs manifestations et qui se sont envolées. De plus, il ajoute que si le site est agrandi, il faudra également prévoir plus de places de parc.

M. David Favre souhaite que la réflexion porte sur toute la problématique à améliorer, voire éventuellement pour d'autres sports que le football et que cela fait des années que le club de foot demande que des travaux sérieux soient entrepris et non pas du rafistolage.

M. Julien Corbaz prend la parole et pense qu'il serait opportun d'élargir la motion à tous les bâtiments de la commune étant donné le projet des halles en cours et tout ce qui a été dit précédemment.

Le Président précise que la motion porte uniquement sur le centre sportif et que pour englober d'autres choses, il faudrait déposer une autre motion.

M. Benoît Favre demande si, étant donné que le FC Le Talent est né de la fusion avec Oulens-sous-Echallens, cette dernière commune participe financièrement.

Mme Vilma Pirrello le remercie de soulever ce point. En effet, la Municipalité a contacté la commune d'Oulens-sous-Echallens en ce sens mais il n'y a jamais eu de réponse de leur part. M. le Préfet a également été interpellé afin que les communes avoisinantes participent aux frais, leurs habitants profitant des infrastructures, notamment les enfants membres du FC Echallens Région.

M. Gino Angelini tient à ajouter que le FC Echallens Région compte 540 juniors et 200 licenciés actifs, 4 équipes féminines et qu'il y a un grand manque d'infrastructures.

Le Président passe au vote pour la création d'une commission chargée de répondre à la motion déposée.

Oui : 13

Non : 3

Abstention : 12

Une commission sera donc constituée afin de répondre à cette motion.

Demande transmise par M. Vincent Favre concernant le licenciement de Mme Depping :
M. Vincent Favre interpelle la Municipalité et fait part qu'il trouve regrettable la manière dont les relations de travail ont été terminées avec Mme Depping après tant d'années de service.

Mme Vilma Pirrello répond que ce n'était pas du tout le souhait de la Municipalité de la licencier, même si ses compétences ne répondaient peut-être plus aux critères de difficulté de la tâche. Mme Depping ne se présentait pas au travail suite à des arrêts maladie. Malgré des tentatives de dialogue, la Municipalité ne pouvait plus accepter cette situation. Mme Pamela Burdet ajoute que l'assurance ne voulait également plus la payer, car elle était apte au travail pour l'entreprise Depping Jardins, mais plus à la commune. Il n'y avait malheureusement pas d'autre choix.

Projet Champ-Cadet :

M. Vincent Favre suggère à la Municipalité de mettre la plaquette des halles sur le site de la commune.

9) Divers

Mme Yasmine Morier demande si la Municipalité a déjà une idée du rendement prévu par le nouveau projet des halles et ajoute que les conseillers doivent se faire à l'idée que ce dernier va être moindre.

Mme Vilma Pirrello répond que cela devrait avoisiner les CHF 6000.- par année. L'avantage étant que ce n'est pas la commune qui va payer les investissements et que le site sera totalement assaini, ce qui n'est pas du tout négligeable. Il y a également l'espoir que les impôts payés par les sociétés qui s'y installeront dégagent des revenus supplémentaires.

M. Pierre-Alain Dévaud prend la parole afin de savoir si le Conseil communal va devoir prendre position par rapport à ce projet de droit de superficie qui a l'air déjà bien avancé. Selon lui, cela devrait être le cas et le Conseil communal ne devrait pas se retrouver devant le fait accompli étant donné l'ampleur du projet.

M. Gino Angelini confirme qu'il sera soumis au Conseil communal et qu'un préavis sera élaboré.

Le Président remarque que les conseillers sont aussi là pour soutenir la Municipalité, d'autant plus que certains ont des compétences spécifiques qui pourraient être utiles.

M. Jean-Pierre Allaz demande qu'une commission soit créée.

Le Président répond que pour se faire, il faut qu'une motion ou un postulat soit déposé. Dans le cas présent, étant donné que la Municipalité va établir un préavis, une commission sera automatiquement nommée.

M. Raphaël Meyer prend la parole et constate que, comparé au budget qui indique une rentrée d'environ CHF 80'000.-, les CHF 6'000.- annoncés paraissent dérisoires.

Mme Vilma Pirrello répond que la remarque est pertinente, mais qu'il faut prendre en compte le fait que le Garage Paquier va partir. De plus, des discussions sont en cours avec le responsable de Sports-Time pour la suite et que les locaux ne vont plus pouvoir être loués en l'état. Elle rappelle le fait que le canton va demander aux communes d'assainir leurs bâtiments à la suite de l'acceptation de la Loi sur l'énergie et que la commune n'a pas la capacité financière pour l'assumer.

M. Alexandre Fitzé prend la parole afin de savoir s'il ne serait pas opportun d'englober dans la réflexion toutes les infrastructures communales pour avoir un projet concret quant au parc immobilier communal, laiterie, place de jeux, foot, halles, etc., qui réclame apparemment énormément d'investissements.

Passage piéton aux arrêts des bus scolaires :

Mme Véronique Jaquemet revient sur la problématique du danger des arrêts de bus scolaires et aimerait savoir s'il n'y a pas la possibilité d'agir et d'interpeller l'ASIRE à ce propos avant que la zone 30 ne soit instaurée.

Mme Pamela Burdet répond que le bus qui emmène les écoliers est trop grand pour tourner au bâtiment du thaï et rappelle sa précédente proposition de mettre à disposition du matériel pour des patrouilleurs scolaires.

Mme Carole Bugnon informe que, selon les renseignements pris auprès de la police, des patrouilleurs scolaires ne peuvent intervenir que sur des passages piétons.

M. Philippe Petoud fait part que, selon la loi sur la circulation routière, en cas de danger, il est possible de stopper le trafic avec un panneau « stop », c'est ce qu'ils font à la ville de Lausanne lorsqu'il y a des travaux en cours. Ce serait donc une éventualité que des parents sur place aient ces panneaux et arrêtent le trafic pour faire traverser les enfants.

M. Bertrand Favre suggère de convoquer les personnes du canton qui refusent la création d'un passage piéton les matins quand les enfants sont là pour qu'ils se rendent compte que la demande de la commune est nécessaire.

M. Gino Angelini rappelle que la Municipalité a déjà fait tout le travail en ce sens mais que malheureusement nous sommes en-dessous des normes en vigueur et que la zone 30 devrait déjà améliorer la situation.

M. Daniel Morier remarque que cela ne va pas empêcher les voitures de passer derrière les bus.

Mme Talitha Curchod prend la parole et indique que la zone 30 permettrait de passer à un palier inférieur au niveau des normes de comptage de véhicules. Cela pourrait donc se révéler utile.

M. Julien Corbaz demande ce qui empêche la commune de faire ce passage piéton sans autorisation, au moins il serait là et la sécurité des enfants serait mieux assurée.

Mme Vilma Pirrello répond qu'en cas d'accident, la responsabilité de la commune serait engagée et que cela pourrait coûter très cher.

Auberge du Talent façon l'Agape :

M. Frédéric Rieubon demande si, après quelques mois d'exploitation par les nouveaux tenanciers, la Municipalité peut faire un retour par rapport à la fréquentation à l'Auberge du Talent façon l'Agape. Il constate qu'en passant devant, il y a moins de véhicules parqués qu'auparavant.

Mme Vilma Pirrello répond en rappelant que ce n'était pas le but de la Municipalité de mettre dehors l'ancienne tenancière mais que le bail de 10 ans arrivait à échéance, qu'elle ne répondait pas à leurs demandes et qu'il fallait aller de l'avant. Elle réitère l'historique déjà dit et redit. Elle regrette toutefois de constater que les gens du village ne jouent pas le jeu d'y aller, ne soutiennent pas ce nouveau jeune tenancier qui se lance et ont des a priori négatifs. Elle ajoute que si la population a des remontrances à faire sur le changement de tenancier, c'est à la Municipalité qu'il faut s'adresser, mais que ce n'est pas au nouveau d'en faire les frais. Pour répondre à la question, elle précise qu'elle n'a pas de chiffre à communiquer sur la fréquentation.

M. Basile Favre prend la parole et fait la remarque qu'il est très régulièrement à l'Auberge mais qu'il ne voit pas non plus très souvent les membres de la Municipalité.

M. Giuseppe Greco demande si les conseillers sont au courant que l'Auberge fait tous ses plats à l'emporter.

Le Président clôt la discussion.

Easynet :

M. Jean-Pierre Allaz souhaite savoir où en est la procédure avec l'entreprise Easynet.

Mme Vilma Pirrello répond qu'au niveau du tribunal des baux, le jugement a eu lieu le 1^{er} juillet dernier et qu'un droit de recours est ouvert jusqu'au 05 octobre 2023. Au niveau pénal, il a été condamné par le procureur et a déposé un recours.

Piste cyclable :

M. Alain Favre demande où en est le projet de piste cyclable entre Bioley-Orjulaz et Echallens.

M. Gino Angelini répond qu'une rencontre avec le canton est prochainement prévue. Le sujet sera par conséquent abordé à la prochaine séance du Conseil communal.

Mme Vilma Pirrello complète en précisant que dans l'idéal, la Municipalité souhaiterait qu'un contournement du village soit fait. Il faudrait pour cela que la surface d'assollement soit quasi identique avec le projet de base. La DGMR semble ouverte au projet et les villages concernés se sont consultés, c'est notamment Assens (Bioley-Orjulaz) qui va procéder aux calculs à présenter au canton car ils ont une convention avec Orlatti qui prendrait en charge les frais de ce projet.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21h55.

St-Barthélemy, le 11 octobre 2023

Le Président		La Secrétaire
 Alain Favre		 Carole Bugnon